



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mai 2011

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/05/2011

D - 20110217

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 2 mai Deux mil onze, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE (à partir de 16 h45), M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne WALRYCK, Mme Emmanuelle AJON, M. Patrick PAPADATO,

***Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.
Opérations Ville Vie Vacances. Année 2011. Autorisation.
Signature.***

Mme Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et le Conseil Départemental de Prévention permettent par le biais du dispositif Ville Vie Vacances, de mener des actions de prévention pendant les vacances scolaires ainsi que sur les temps périscolaires. Ce dispositif prend en compte la réalité des jeunes en difficulté et soutient une pédagogie axée vers la prise en charge en continu des publics ciblés, répondant ainsi aux attentes du terrain.

Les critères de soutien de ces dossiers sont les suivants :

- l'âge (11 à 21 ans) ;
- la mixité des publics ;
- les projets émanant ou étant proposés aux jeunes qui restent souvent en marge des structures sociales et d'animation (un effort particulier étant demandé en direction des jeunes filles);
- l'implication réelle des jeunes dans la mise en œuvre des actions et notamment les chantiers/loisirs.

Je vous propose pour l'année 2011, de décider de l'attribution aux organismes des sommes indiquées en regard de chacun d'eux.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes pour un montant total de 74700 euros, ainsi qu'à signer les conventions de partenariat et tout autre document s'y rattachant.

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2011, fonction 522 compte 657.4.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mai 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Véronique FAYET
Adjoint au Maire**

Structures	Projets	Bordeaux VVV	SUBVENTIONS DEMANDEES			
			Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	autres
Centre Social Bordeaux Nord <i>58, rue Joséphine</i> <i>33 300 Bordeaux</i>	projet a l'année	4 000,00 €	1 250,00 €	6 200,00 €	3 300,00 €	€ 11 660,00
Centre social foyer fraternel <i>23 rue Gouffrand</i> <i>33300 Bordeaux</i>	batucada	500,00 €	71,00 €	1 500,00 €	63,00 €	€ 2 452,00
	sejour decouverte	600,00 €	42,00 €	1 900,00 €	37,00 €	€ 3 955,00
	point rencontre jeunes	900,00 €	113,00 €	200,00 €	100,00 €	€ 3 694,00
	sejour decouverte été	900,00 €	42,00 €	1 880,00 €	37,00 €	€ 3 905,00
	sejour passerelle	300,00 €	12,00 €	450,00 €	17,00 €	€ 823,00
	séjour musical	300,00 €	21,00 €	900,00 €	19,00 €	€ 1 459,00
	cultures urbaines	400,00 €	50,00 €	1 000,00 €	44,00 €	€ 1 706,00
GP INTENCITE, Centre Social et Culturel Grand Parc <i>Place de l'Europe BP 44</i> <i>33 000 Bordeaux</i>	imaginaire 1	400,00 €		400,00 €		€ 550,00
	imaginaire 2	350,00 €		350,00 €		€ 400,00
	percussions 1	300,00 €		670,00 €		€ 1 530,00
	percussions 2	200,00 €		490,00 €		€ 710,00
	sejour culturel	450,00 €		500,00 €		€ 1 040,00
	percussions 3	300,00 €		400,00 €		€ 425,00
	accueils et sorties journée	800,00 €		900,00 €		€ 3 850,00
	rap	250,00 €		300,00 €		€ 275,00
Association promotion insertion sport <i>maison des droits de l'homme et du citoyen</i> <i>33400 Talence</i>	sorties	250,00 €		500,00 €		€ 775,00
	futsal	400,00 €		1 500,00 €		€ 2 060,00
	séjour environnement	500,00 €		1 500,00 €		€ 1 530,00
	séjour sportif	700,00 €		1 500,00 €		€ 1 545,00

Astrolabe <i>17 place Ferdinand Buisson</i> <i>33800 Bordeaux</i>	dans mon quartier	450,00 €	600,00 €	500,00 €		210,00 €
	séjour eurodisney	600,00 €		1 000,00 €		1 200,00 €
	séjour intégration	400,00 €	760,00 €	500,00 €		150,00 €
	séjour ados	900,00 €	200,00 €	800,00 €		1 650,00 €
	noël solidaire	150,00 €	100,00 €	300,00 €		
MJC CL 2 V <i>392 rue Pasteur</i> <i>33200 Bordeaux</i>	quels mots	200,00 €		280,00 €	66,00 €	1 040,00 €
	séjour neige	400,00 €		500,00 €	200,00 €	3 087,00 €
	stage danse	100,00 €		50,00 €	16,00 €	170,00 €
	accueils et sorties journée	450,00 €		600,00 €	145,00 €	780,00 €
	sorties	450,00 €	300,00 €	1 300,00 €	213,00 €	1 720,00 €

SUBVENTIONS DEMANDEES

Structures	Projets	Bordeaux VVV	Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	autres
Centre Départemental de Prévention et de Loisirs des Jeunes de la Gironde (CDPLJ 33) <i>23 rue François de Sourdis</i> <i>33000 Bordeaux</i>	chantier	300,00 €		2 950,00 €	200,00 €	4 200,00 €
	séjour pays basque	100,00 €	350,00 €	2 900,00 €	200,00 €	4 900,00 €
<i>33000 Bordeaux</i>	séjours Montalivet	800,00 €	3 300,00 €	1 400,00 €	2 400,00 €	38 350,00 €
	chantier 2	300,00 €	300,00 €	500,00 €	200,00 €	2 600,00 €
Surf Insertion <i>18 rue des menus</i> <i>33000 Bordeaux</i>	chantier et actions	4 600,00 €	4 000,00 €			32 685,00 €

ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :
La subvention sera utilisée pour la réalisation des objectifs décrits ci-dessus., soit :

-
-

ARTICLE 4 : Mode de règlement

La subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des objectifs retenus s'élève à _____ €, elle sera créditée au compte de l'association
établissement _____, après signature de la présente convention.

ARTICLE 5 : Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous trois mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

ARTICLE 6 : Conditions de renouvellement

La présente est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est
exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 : Conditions de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être révoquée
plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception
valant mise en demeure.

ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux services de la Ville de Bordeaux pour vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité,

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment le suivant :

- présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,
- présentation d'une situation financière intermédiaires,
- ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- mode d'utilisation par l'association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- Par l'association

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

Pour le Maire

Le Président

Véronique FAYET
Adjointe au Maire